Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2015

Budget général 2015 : fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2015

Conformément aux orientations proposées lors du débat du 26 mars 2015, la Commission des Affaires Financières du 30 mars dernier a proposé de maintenir les **taux de 2015** à leur niveau de 2014. Les taux proposés pour 2015 sont :

- ❶ **Taxe d'habitation : 17,21 %**
- ❷ **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,58 %**
- ❸ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,52 %.**

En conséquence, le produit fiscal attendu s'élève à 2 907 413 €, hors rôles supplémentaires, pour équilibrer le budget de l'exercice 2015 du budget général

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Budget général 2015 : attribution des subventions aux associations pour 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des subventions par catégories, sachant qu'un effort est demandé aux organismes compte-tenu des contraintes budgétaires. La subvention allouée à l'OSCD fera l'objet de deux conventions distinctes au titre d'une subvention générale à hauteur de 469 100 €, d'une part, et d'une subvention au titre des animations TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 77 700 €, d'autre part. En conséquence, les subventions totalisent : - « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : 696 400 €, - « Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » : 5 300 €. (voir document ci-joint)

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Budget général 2015 : fixation du montant du deuxième acompte de la subvention attribuée à l'OSCD pour 2015

Une nouvelle convention liant la commune à l'Office socioculturel de DONGES (OSCD) est actuellement en cours d'élaboration. Cette convention générale viendra s'harmoniser avec le nouveau projet social de l'OSCD pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Une seconde convention viendra compléter cette première convention pour ce qui concerne l'organisation des activités péri éducatives auprès des élèves des écoles élémentaires. Celle-ci sera rythmée en revanche sur l'année scolaire et s'inscrira dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) à valider prochainement. Dans l'attente de l'approbation de la convention générale avec l'Office, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du deuxième acompte alloué chaque année en avril à l'OSCD, à savoir : Le 15 avril 2015 : 248 140 €

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Budget général 2015 : Approbation du budget primitif (M14)

Le projet de BP 2015 Budget Général s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 671 100 € en fonctionnement et de 2 661 700 € en investissement -dont 2 118 838,73 € de dépenses réelles et 309 000 € d'écritures d'ordre relatives aux opérations patrimoniales. Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 avant le vote du compte administratif (soldes d'exécution et restes à réaliser). Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 26 mars dernier. Dans un contexte contraint lié à la réduction des recettes (Dotation Forfaitaire) et à la progression des atténuations de produits (Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales), la commune doit adapter ses services à l'évolution de sa population, à son classement en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et à la mise en place de la mutualisation de la production alimentaire pour la restauration scolaire (UPAM) dès la rentrée de septembre.

❶ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 10 671 100 €, DEPENSES REELLES : 9 720 340 €

RECETTES : 10 671 100 €, RECETTES REELLES : 10 272 332,22 €

Déclaration pour le groupe Mieux vivre à Donges

Christine Misin

Le gouvernement met à contribution les collectivités locales pour le redressement des comptes publics. Cela se traduit par des baisses des dotations de l'État :

- Si le premier effet en 2014 était moindre avec -3.6%,
- L'effort s'accentue fortement pour 2015 avec -8.8%,
- Et se maintiendra encore pour 2016 avec -8.7%,

Ce ne sont pas des surprises, cela avait été annoncé dès 2013, on ne peut donc pas brandir cette excuse pour justifier de la situation financière de la commune. En revanche, lorsque la collectivité ne réduit pas ses dépenses dans les mêmes proportions que la baisse des dotations de l'état, il y a le risque, si elle ne « taille » dans les dépenses de fonctionnements, que la collectivité soit contrainte de ralentir les investissements ou d'augmenter les taux des impôts locaux.

Lorsqu'au débat d'orientation budgétaire, M. Alain Chazal se satisfaisait en signalant que « le niveau d'équipement » de la commune réalisé avant les élections 2014 permettait la pause des investissements, c'est oublier bien vite que l'entretien du patrimoine fait partie des dépenses obligatoires, de l'obligation des élus à entretenir & améliorer les équipements ! Et à la présentation de ce budget primitif 2015, nous notons le « coup de sabre » aux investissements 2015, une nouvelle fois, investissements qui ne pourront être reportés longtemps :

- Reportés, les travaux de balisage des chemins de randonnée & les extensions des parcelles de jardins familiaux : les jardiniers attendront !
- Reportés, les divers achats en remplacement de matériel pour les ateliers bâtiments : les agents attendront !

- Reportés, l'étanchéité de la couverture du foyer de l'Âge D'Or, les travaux de couverture du bâtiment multi
- Accueil, les travaux de la médiathèque, le ravalement de la chapelle Pommeraye, les travaux de l'église ainsi que l'audit, tous déjà inscrits au BP de 2014 !
- Devront attendre aussi, tous les projets d'entretien de l'hôtel de Ville, sans compter l'autocommutateur téléphonique pour 40 000 euros ainsi que le modificateur du transformateur pour 20 000 Euros,
- Reporté le renouvellement du système de pilotage de l'éclairage public pour 35 000.00 Euros, ainsi que l'investissement initialement prévu de 60 000.00 Euros pour les éclairages des salles de sports,
- Divisé par 2, le budget « PAVC 2015 » : passant de 40 000.00 Euros au lieu de 80 000.00 euros, Réduction importante du marché entretien voierie, qui se traduira par l'annulation des travaux de certaines rues ! Etc, etc

Comparativement, pour 2015, les investissements de la commune de Montoir sont:

- 262 000.00 euros pour voirie262
- 363 000.00 euros pour entretien bâtiments
- 100 000.00 euros pour la toiture de la halle des sports
- 130 000.00 euros pour le nouveau parking centre-ville
- 60 000.00 euros pour la rénovation du complexe sportif
- 70 000.00 euros pour la vidéo protection

Pour la Chapelle Des Marais, commune de - 4000 habitants, la comparaison est saisissante aussi :

- 467 000 Euros en voierie + 115 000 Euros en achat de matériel voierie,
- 130 000 Euros en entretien bâtiment,
- 91 000 Euros pour la sécurisation du cloché de l'église
- 67 000 Euros pour travaux écoles & préau & 40 000 Euros pour l'hydraulique, sans compter le projet de la maison de la santé….

L'amorce du désendettement durant l'année 2014,

Ainsi que la présentation de DOB il y a quelques semaines, ne nous laissaient pas présager d'un tel scénario,

Les investissements sont en adéquation avec les capacités financières de la ville, c'est-à-dire « réduites comme peau de chagrin » !!

Mais pire, on constate un nouvel emprunt pour permettre l'unique engagement pour 2015, en faveur des écoles, & de la restauration scolaire !

La commune aujourd'hui ne possède pas assez de ressources propres elle est donc obligée d'emprunter!

En revanche, l'annonce d'une baisse de charges de frais de personnel nous interpelle car :

1- certaines augmentations sont mécaniques du fait des avancements d'échelons avec l'ancienneté, de primes & régimes indemnitaires,
2- il a été annoncé des postes supplémentaires d'ATSM pour les écoles qui ne seront pas compensées par l'économie exceptionnelle pour 2015, de 3 mois et demi de salaires et charges de Directeur général des services,
3- et même si nous avons pris note du transfert d'une partie du personnel de la restauration scolaire vers l'UPAM

St Nazaire, (2 personnes), ce transfert ne va pas être gratuit, ces charges pour l'UPAM se répercuteront sir le prix du ticket de cantine, simple jeu d'écriture ! Nous vous sentons optimistes sur cette diminution annoncée de frais de personnel, nous restons sceptiques, et nous gardons notre jugement pour plus tard. Voyez, Mme l'adjointe au personnel, combien les 43 000.00 Euros dépensés pour le cabinet Urfin pour valider un organigramme déjà existant, auraient pu être précieux pour quelques investissements, en particulier pour travailler sur les économies d'énergie salles des sports! Olivier Richard, ex grand argentier de la Carène, disait :

« Lorsque vous faites une économie de plusieurs dizaines de milliers d'Euros, et ce, une dizaine de fois dans l'année, cela se voit dans le budget ! »

Pour nous, c'est dans les dépenses de fonctionnement qu'il faut tailler avant de toucher aux investissements et augmenter les impôts. En effet, l'investissement pour une collectivité est, non seulement indispensable pour maintenir la qualité de ses prestations aux habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local. La plupart d'entre nous, sommes conscients qu'il y a eu un manquement durant le dernier mandat à maitriser les dépenses et depuis votre élection, lors des différentes commissions, et lors des conseils municipaux d'avril, juin & décembre 2014, nous avons donné notre position sur la nécessité de réduire les frais de fonctionnement, comme par exemple :

- Les dépenses d'énergie avec +13%, 350 000 euros auquel il a fallu rajouter 45 000 euros fin décembre
- Les dépenses de maintenance, qui atteignent +125 000 euros (soit +30% depuis 2012)
- Les frais de communication qui stagnent malgré le groupement de commande passé avec St Nazaire censé diminuer les tarifs,
-

Aujourd'hui, au -delà des clivages politiques, et afin d'améliorer rapidement les finances de la ville, dans les meilleures conditions pour les contribuables, il convient d'aborder la gestion d'une façon différente, par un travail collectif élu/Agent pour obtenir de meilleurs résultats

- ✓ les investissements reportés,
- ✓ la diminution de la dotation de l'état annoncée pour 2016, à -8.7%
- ✓ l'augmentation du FPIC
- ✓ la FCTVA qui sera logiquement en diminution puisque peu d'investissements pour 2015,
- ✓ le nouvel emprunt 2015 qui va ralentir l'élan de désendettement,

Sont autant de raisons d'être inquiets car, il n'y aura qu'un seul contributeur, le citoyen, qui au final sera le grand perdant !!

Mikaël DELALANDE
Simplement trois questions :

La présentation du budget primitif démontre bien la situation financière de la ville avec des marges extrêmement limités. Avez-vous l'intention de nous présenter une prospective sur le mandat pour évaluer les marges de manœuvres que nous pouvons espérer ? Des projets importants seront nécessaires, dans plusieurs domaines, quelle estimation peut être faite ? Que pouvons espérer sur ce mandat ?

Deuxièmement, le recours à un emprunt pour les projets scolaires est inévitable, mais nous reposons encore une fois la question sur le prêt de 1 500 000 euros, contracté le 23 décembre 2013, annoncé au conseil municipal de février 2014, à quelques semaines des élections municipales. Le prêt à servi à quoi ? Sur quel investissement ? Où est passé l'argent ?

Au dernier conseil, j'ai demandé des précisions sur la subvention de la carene pour le fisac de Donges d'un montant de 15 000 €. Avez-vous des précisions ? Nous notons que la somme ne figure plus sur le projet du budget primitif ?

Le maire a annoncé la présence de la trésorière municipale lors d'un prochain conseil, où ces questions pourront être abordées.

Les élus mieux vivre à Donges se sont abstenus.

Budget primitif 2015 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en déplacement « les Tainières » (M14)

Le service d'accueil des gens du voyage a été intégré dans le Budget Général à compter du 1er janvier 2012 ; en conséquence, le document annexé présente ce budget uniquement pour la partie « camping ». Le Budget Primitif 2015 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 210 610 € et de 253 857 € en section d'investissement (budget hors taxes). Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, à savoir : un déficit de 27 233,19 € en exploitation et un excédent de 215 456,09 € en investissement.

Les élus mieux vivre à Donges se sont abstenus.

ZAC des Ecottais : remise d'ouvrage de la tranche 1 par la SONADEV

La ZAC des Ecottais créée le 28 mars 2006 par la CARENE, a été déclarée d'intérêt communautaire. En vue de son aménagement, la SONADEV a été désignée concessionnaire et le dossier de réalisation a été approuvé par la CARENE le 19 février 2008. Dans le cadre de ce dossier de réalisation, la Commune a délibéré pour entériner la rétrocession de certains équipements publics le 14 décembre 2007. Depuis cette date, la CARENE a révisé ses intérêts communautaires par délibération de son Conseil le 13 octobre 2009 et renvoyé aux communes la rétrocession des équipements publics, réalisés dans le cadre d'une ZAC communautaire, pour ceux relevant de leurs compétences, à savoir "les compétences voiries, éclairage public, espaces verts, eaux pluviales étant communales, l'eau potable et l'assainissement relevant de la CARENE".

Aussi, afin de permettre une gestion efficiente au bénéfice des nouveaux habitants, il est proposé d'entériner la remise des équipements publics par tranches opérationnelles au bénéfice de la Commune, dans le cadre de nos compétences, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public, suivant le plan joint en annexe, et d'en autoriser la rétrocession et le classement dans le domaine public de la Commune. Aujourd'hui, seul, un îlot restant à vendre, la première tranche de la ZAC des Ecottais est achevée. Considérant l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, stipulant que "le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. [...]. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie". Vu la localisation des ouvrages à remettre tel que défini sur le plan joint à la présente délibération, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la remise d'ouvrage de la première tranche des Ecottais, telle qu'elle sera définie par les parties prenantes dans le PV de remise d'ouvrages, pour ceux relevant de la compétence de la Commune, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public.

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Avis sur la demande formulée par la société R.O.M.I. (Recyclage Ouest Matières Industrielles) Pays de Loire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, tri et transit de déchets industriels non dangereux et dangereux ainsi qu'une activité de dépollution de véhicules hors d'usage, située à Montoir de Bretagne, ZI des Noës

Depuis le 8 avril et jusqu'au 11 mai 2015, se tient en mairie de MONTOIR DE BRETAGNE une enquête publique portant sur la demande formulée par la Société **R.O.M.I.** (**R**ecyclage **O**uest **M**atières **I**ndustrielles) Pays de Loire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, tri et transit de déchets industriels ainsi qu'une activité de dépollution de véhicules hors d'usage, situé à MONTOIR-DE-BRETAGNE, ZI des Noës. Cet établissement est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, le Conseil Municipal de DONGES est amené à émettre un avis sur le projet, certaines parties du territoire communal étant situées à moins de 2 kms de celui-ci (hameaux du Priory et de Blanche).

L'activité du site sera :

- le regroupement et le tri de métaux et ferrailles,
- le regroupement de déchets industriels non dangereux comme les papiers, les cartons, les plastiques, le bois,
- le broyage de bois ainsi que la découpe de la ferraille,
- la collecte en apport volontaire des métaux et ferrailles ; d'autres déchets non dangereux seront également acceptés,
- la dépollution de véhicules hors d'usage, terrestres ou maritimes.

étant précisé que deux phases sont prévues pour le développement de l'activité de la société ROMI Pays de Loire ; la première ne nécessitant pas d'autorisation au titre de la législation sur les **I.C.P.E.** (**I**nstallations **C**lassées **P**our l'**E**nvironnement) est déjà effective, la seconde étant conditionnée à l'aboutissement de la présente procédure. Situé en bordure de la voie SNCF PARIS-LE CROISIC, ZI des Noës, le site comprendra :

- une aire de stockage des ferrailles et métaux,
- un hangar qui comprendra deux auvents de part et d'autre,
- des bâtiments en préfabriqué pour les locaux administratifs et pour les locaux sociaux (sanitaire, salle de pause…),
- différentes zones de stockage,
- une zone d'apport volontaire des déchets,
- une zone dédiée à l'activité VHU.

Il est précisé qu'il s'agit d'un centre de transit et de renouvellement des déchets avant leur expédition vers des centres autorisés à cet effet. Ce n'est donc pas un lieu de stockage définitif.

Le dossier déposé en Préfecture de Loire-Atlantique dès novembre 2013 et soumis à l'enquête publique comprend l'ensemble des éléments réglementaires exigés par la réglementation. Cependant, un complément d'information relativement important a du être apporté en juillet 2014 à la Préfecture de Loire-Atlantique suite à des observations formulées en janvier 2014. Cela s'explique en partie par le fait qu'entre le moment où le dossier a été réalisé (2013) et le moment où il a été instruit (fin 2013-début 2014), un début d'activité a commencé sur le site, dans la limite de ce qu'autorise la législation. Par ailleurs, d'assez nombreuses précisions ont du être apportées par le demandeur sur la nature même de l'activité exercée, les dispositions prises en matière de traitement des déchets ou encore en matière de danger sur différents scénarii d'incendie.

Toutefois, au final, l'impact du projet apparaît très limité compte tenu essentiellement du contexte industriel dans lequel celui-ci s'insère, le milieu apparaissant peu sensible à de nouvelles implantations. La présence des premières habitations à 150 m du site est à noter, sans toutefois qu'aucun impact direct ne soit à craindre, les niveaux sonores existants étant malheureusement déjà élevés dans ce secteur (RN 171 – trafic ferroviaire, aérodrome, activités industrielles existantes)

Pour DONGES, l'impact peut être qualifié de nul, le trafic routier généré par cette nouvelle activité empruntant en totalité la voie express située à proximité immédiate.

Considérant le dossier présenté par la société ROMI Rays de Loire à l'appui de sa demande et notamment les précisions apportées le 12 août 2014 suite à la demande des services préfectoraux,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date du 23 janvier 2015 qui considère que les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients du projet sont adaptés à ces enjeux,

Considérant que l'impact peut être considéré comme nul pour le territoire de la commune de DONGES,

Considérant qu'un tel projet est de nature à améliorer la gestion des déchets permettant ainsi une meilleure valorisation conformément aux objectifs d'un développement durable.

Déclaration du groupe mieux vivre à Donges

Mikaël DELALANDE

A la lecture de votre proposition d'avis, il semblerait que les dongeois ne soient pas impactés par les nuisances de la société ROMI. Cependant, cette société se trouve dans le périmètre PPRT de Montoir. Suite à notre avis sur ce PPRT, lors du conseil municipal du 18 décembre 2014, nous continuons à dénoncer l'iniquité de traitement du législateur, ce qui est possible à Montoir, qu'une entreprise se développe n'est pas possible à Donges. Vous noterez que nous ne sommes pas contre le développement d'une entreprise, mais que nous sommes sur un principe. Nous nous abstiendrons cet avis

Les élus mieux vivre à Donges se sont abstenus.

Marché d'achat d'électricité – adhésion à l'achat groupé par la Centrale d'Achats Publics UGAP

Dans le contexte actuel d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie au niveau de l'Union Européenne, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les installations dont la puissance excède 36 kilovoltampères (kVA). A partir du 1er janvier 2016, pour les collectivités territoriales, il sera obligatoire de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité. Avec la volonté de maitriser ses dépenses énergétiques, la ville de DONGES, en association avec la CARENE et les communes de la CARENE, s'est déjà engagée dans la recherche des meilleures offres pour s'approvisionner en gaz. Pour cela, et compte tenu des procédures spécifiques et particulièrement exigeantes pour la fourniture en énergie, elle a fait appel à la compétence de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Aujourd'hui, il est proposé d'engager une démarche similaire pour l'approvisionnement en électricité en concertation avec la CARENE et les communes de la CARENE. En effet, l'UGAP a récemment fait preuve de son efficacité dans la recherche des offres les plus compétitives pour l'approvisionnement en énergie à travers le premier marché de fourniture de gaz. Le planning prévisionnel de cet achat groupé est le suivant : regroupement des besoins des différentes entités membres de mi-février à mi-mai 2015, validation des données et lancement de la procédure en juin-juillet 2015, pour un début d'approvisionnement au 01/01/2016 pour une durée de trois ans.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

* d'approuver la convention UGAP permettant à la Ville de DONGES de rejoindre le dispositif d'achat groupé d'électricité,

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention UGAP,

* d'autoriser la signature des marchés publics par l'UGAP en application de la convention susvisée,

* d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous documents afférents.

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas des cantines scolaires

Dans la continuité du projet de livraison de repas par l'Unité de Production Alimentaire Mutualisée, et dans le respect de l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire que toutes les collectivités

partenaires organisent un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas à destination des cantines scolaires. Pour cela, il est proposé de passer une convention constitutive du groupement de commandes par l'ensemble des entités membres de l'entente UPAM (convention en annexe). Il est convenu que la ville de ST NAZAIRE soit désignée comme coordinateur du groupement, et qu'elle se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. La présente convention prendra effet à la dernière date de notification de toutes les entités membres. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.

Questions diverses

Le maire a proposé la motion suivante :

Le conseil municipal de DONGES,

Considérant que les écoles publiques de la Ville ont été classées par les services de l'Académie en Réseau d'Education Prioritaire (REP) à compter de la rentrée de septembre 2015 ;

Considérant que ce classement a pour objet de permettre le déploiement de moyens supplémentaires par l'Education Nationale, afin de réduire le nombre d'élèves par classes et de favoriser la scolarisation des enfants dès deux ans, lorsqu'ils remplissent tous les critères requis (*propreté,…*) ;

Considérant que la Ville de DONGES s'est engagée, dans un contexte budgétaire très contraint, à déployer elle-même tous ses moyens disponibles pour accompagner les ouvertures de classes qui seront décidées par l'Inspection d'Académie, en programmant des travaux de réaménagements de locaux, des équipements en mobiliers scolaires, et des créations de postes d'ATSEM ;

Considérant que la réussite du dispositif du Réseau d'Education Prioritaire dépendra plus de paramètres **qualitatifs** (*amélioration des conditions effectives d'accueil et de scolarité des enfants*) que de paramètres **quantitatifs** (*liés au seul critère arithmétique du nombre d'élèves par classe*) ;

Considérant en particulier que la scolarisation des moins de 3 ans à l'école maternelle doit s'inscrire dans un cadre spécifique, tenant compte des besoins et des rythmes particuliers des Très Petites Sections (TPS), qui sont différents de ceux des enfants scolarisés en Petite, Moyenne ou Grande Section ;

Considérant que chaque fois que la possibilité existe, le regroupement des moins de 3 ans doit donc être privilégié dans des classes spécifiques avec des rythmes adaptés, et un accompagnement par des personnels formés à cet effet ;

Vu les débats lors de la commission des affaires scolaires du 7 avril 2015,

DEMANDE que la scolarisation des moins de 3 ans à l'école maternelle, favorisée par le passage en Réseau d'Education Prioritaire, soit assurée, dans toute la mesure du possible, dans le cadre de classe(s) particulière(s) adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants.

Déclaration du groupe mieux vivre à Donges

Mikaël DELALANDE

Le réseau d'éducation prioritaire est un renforcement de la qualité de l'éducation. Les moyens que la ville va dégager vont permettre d'apporter une plus-value en moyen humain et matériel. Cependant nous devrons être vigilants pour que l'enfant reste au cœur du dispositif, c'est une

préoccupation qu'il ne faut pas opposer aux querelles de chiffres. Un bilan sera nécessaire face aux moyens déployés, même si cela reste difficile à évaluer.

Malgré les baisses des dotations de l'état, des finances en berne, la politique de l'éducation doit rester une priorité, l'éducation reste le socle d'apprentissage du futur citoyen, la qualité de l'enseignement est non négociable. Nous nous associons à votre motion.

Les élus mieux vivre à Donges ont voté pour.